

# LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

## CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.



ABONNEMENTS: 16 fr. pour trois mois; 51 fr. pour six mois; 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 f. en sus par trimestre.

LYON, 26 OCTOBRE 1831.

La journée d'hier a présenté à Lyon un spectacle tout-à-fait singulier. C'était à-la-fois l'ordre et le désordre, et, dans le désordre même, il y avait le calme et la régularité d'une organisation qu'on eût difficilement supposée dans des populations d'ouvriers. Dès les dix heures du matin, les délégués des tisseurs de soie et ceux des négocians-fabricans se sont rassemblés à la Préfecture pour arrêter le tarif qui avait été promis. Un témoin de cette scène nous parle de la surprise qu'il a éprouvée en entendant la raison claire, lucide, et parfois éloquent, tomber des lèvres de ces mandataires improvisés, chargés de concilier des intérêts si délicats. Avec beaucoup de sagacité, il remarque ici la puissance de l'élection, ce mode si vivifiant, qui a révélé des capacités inconnues au sein des populations jusqu'alors taxées de grossièreté et d'ignorance.

Pendant que les intérêts divers se débattaient dans les salons de la Préfecture, régulièrement et légalement, les ouvriers en soie, organisés en troupes, s'avançaient de chaque faubourg de la ville sur les places de Bellecour et de la Préfecture, tous sans armes, sans bâtons, marchant en silence, sans cris, sans provocations, en tel ordre qu'il eût été difficile peut-être de leur appliquer la loi sur les attroupemens, quand même cette application eût été convenable. Toutes les différentes troupes, commandées chacune par des chefs portant une légère baguette pour signe de leur autorité, et ralliées autour d'un drapeau tricolore, ont circulé long-tems inoffensives, et toujours silencieuses. Un instant, quel-qu'un des délibérans de la Préfecture parut craindre que la liberté des suffrages ne fût pas entière; un délégué des ouvriers se chargea de dissiper l'appréhension manifestée. Il sortit de l'assemblée, parut sur la place, demanda et obtint l'attention. « Mes amis, dit-il, on s'occupe de nos intérêts; tout va bien; retirez-vous. » A l'instant ce fut un merveilleux spectacle de voir toutes les troupes se dissiper, et la place, en une minute, rendue libre et dégagée. Sur les deux heures, on fit connaître que le tarif des façons avait été convenu et arrêté. Cette nouvelle fut reçue avec des vivats, et les démonstrations de joie durèrent toute la soirée et une partie de la nuit.

La nécessité ou l'utilité du tarif a excité dans notre feuille une polémique sur laquelle nous ne voulons pas revenir ici. Avec les intentions les plus libérales, on peut varier sur l'opportunité de la mesure. Seulement nous ferons remarquer que l'autorité ne l'a adoptée qu'après que le conseil des prud'hommes et la chambre du commerce en ont reconnu l'urgence. Ainsi on ne peut accuser la mairie ni la préfecture de s'être emparées d'une initiative qui ne leur aurait point appartenu, ni d'avoir cédé à la peur des violences, puisqu'elles ne se sont mêlées de cette affaire qu'après que les deux corps dont nous venons de parler, et dont on doit reconnaître la compétence, se sont prononcés l'un et l'autre à l'unanimité moins une voix, et cela avant qu'il y eût le moindre attroupement. Ajoutons que ce n'est pas l'autorité qui a dressé le tarif, mais que seulement elle a présidé aux réunions dans lesquelles il a été arrêté. On nous assure que d'anciens et honorables fabricans l'ont appuyé eux-mêmes en démontrant qu'il laissait à la fabrique la latitude d'un bénéfice modéré, mais suffisant. Ainsi il y a lieu de croire que le tarif sera considéré au moins comme une loi de bonne foi, comme une transaction entre les fabricans et les ouvriers, ayant la force d'une stipulation d'honneur et d'humanité, qui aux yeux de tous paraîtra inviolable.

### FEUILLETON DU PRÉCURSEUR.

LES RENDEZ-VOUS, esquisses de mœurs (1722), comédie en trois actes et en prose, par M. de Longpré. — OBERON, ballet en neuf tableaux, par M. Aniel. — Direction des théâtres.

Quel compte rendre de la comédie nouvelle de M. Alexandre de Longpré? comment faire l'analyse des *Rendez-vous*, esquisses de mœurs, dit l'affiche, en 1722? Elles étaient singulières, les mœurs de ce tems-là! Nul doute que nous ne soyons en progrès sous ce rapport; nous valons mieux certainement, sinon pour le fonds, du moins pour la forme; il se peut que nos dames ne nous soient pas toujours fidèles; mais, Dieu merci, elles mettent dans leurs distractions passagères bien plus de procédé qu'on ne le faisait à l'époque de la régence. C'était le bon tems.

Je ne m'écarte pas sans intention de mon sujet, car la peur me prend au moment de l'aborder. Avez-vous vu les *trois Chapeaux*, ou esquisses de mœurs de 1760? Oui. La pièce vous a paru un peu leste; certaine situation vous a semblé un peu vive, mais les *Itinéraires* c'est bien autre chose. La comédie en un acte effleure les mœurs du tems bien plus qu'elle ne les approfondit. C'est un petit tableau de genre, aux contours un peu vagues et à-peu-près sans conséquence. Mais les mœurs en 1722 sont bien, une autre affaire. Dans les *Rendez-vous*, point de réticences, tout est à dé-

P. S. Ce soir, il y a des groupes assez nombreux sur la place des Terreaux. Il paraît que les ouvriers ont conçu quelques inquiétudes en ne voyant pas afficher le tarif aujourd'hui. Mais les groupes sont calmes, et on n'y profère aucun cri.

M. Amblet, chef d'atelier, rue des Fossés, nous prie d'annoncer que MM. V<sup>e</sup> Lupin et fils ont déjà exécuté à son égard le tarif, en lui donnant aujourd'hui des pièces au prix qui y est fixé.

Le retard dans la publication du tarif paraît tenir à l'omission de quelques articles dans la nomenclature des objets tarifés. Il y a eu aujourd'hui réunion dans le local des prud'hommes pour réparer cette omission.

M. S. L., auteur de quelques articles sur la fabrique, publiés dans notre feuille, nous écrit qu'il se propose de répondre à la lettre de M. J. M., mais qu'il attendra pour cela que les esprits soient un peu calmés.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Croix-Rousse, 26 octobre 1831.

Monsieur,

Vous avez pu vous convaincre hier de l'excellent esprit qui anime nos ouvriers; quelques hommes ont suffi pour contenir des masses, et malgré l'instigation d'un parti qui ne veut que le désordre, nos ouvriers ne se sont pas laissés entraîner à leurs coupables manœuvres, et ont conservé cette tranquillité si chère à tout bon Français.

Ils sont entrés dans notre commune au nombre de près de trois mille, aux cris mille fois répétés de *vive notre roi Louis-Philippe! vive M. le préfet! vivent les autorités!*

Les habitans ont spontanément illuminé, des danses ont été établies sur la place publique, et la gaité la plus franche s'est prolongée jusqu'après dix heures.

Veuillez avoir la complaisance d'insérer la présente dans le plus prochain numéro de votre journal, et me croire, etc.

Un fonctionnaire public de la Croix-Rousse.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 28 octobre 1831.

Monsieur,

Depuis long-tems les souffrances de la classe ouvrière étaient grandes; les rigueurs de l'hiver, la brièveté des jours les eussent rendues intolérables; c'est ce que se disaient tous les hommes raisonnables, depuis le fabricant jusqu'au plus mince ouvrier. L'approche de la saison d'hiver était redoutée de tous, je n'en veux pour témoin que l'idée philanthropique, si malheureusement abandonnée, d'un bazar continuateur de celui des Polonais, et qui n'eût fait que changer de misère à secourir.

On était dans l'anxiété sur l'avenir quand tout d'un coup on apprend que des réunions se forment, que des nominations sont faites, que l'élection, ce mode vivifiant qui tôt ou tard planera sur l'édifice social, s'est révélée à ces classes jusqu'alors taxées de grossièreté et d'impuissance.

Grand sans doute fut notre étonnement, mais plus grande devint notre surprise en entendant la raison claire, lucide et parfois éloquente, tomber des lèvres de ces mandataires improvisés, chargés de concilier des intérêts si délicats. Tout le monde convenait du mal; l'autorité crut devoir intervenir; je n'examinerai pas si ce fut une faute ou non, c'est désormais un fait accompli. Un tarif fut proposé comme moyen d'harmoniser les exigences de la faim avec les malheurs qui étouffent le commerce. Ce moyen, tout imparfait, tout illusoire qu'il est dans son essence, fut adopté hier, et les masses,

couvert; M. de Longpré, sans respect pour notre pudeur, a mis impitoyablement au grand jour les secrets des boudoirs au tems du cardinal Dubois. Continuera-t-il ses *Esquisses de mœurs*? nous donnera-t-il un jour celles de l'année 1831? Je crois trop à la vertu de nos dames pour penser qu'elles puissent jamais fournir à M. de Longpré la matière d'une petite pièce en un acte. Telle est ma conviction intime: est-ce aussi la vôtre?

La duchesse de \*\*\* est une femme belle, sage, un peu jalouse, comme il y en avait peu en 1722. Son mari, le duc de \*\*\*, est un grand seigneur, léger, volage, disons le mot, un peu libertin, comme ils l'étaient tous, ou à-peu-près tous, s'il faut ajouter foi aux chroniques du tems. Il convoite la femme du président de \*\*\*, jolie, coquette, peu scrupuleuse, et dans la louable habitude d'accueillir les hommages dont elle est l'objet, comme ont fait beaucoup de belles dames dans tous les tems, excepté dans le nôtre. Deux autres amans courtisent en même tems la présidente; l'un c'est un abbé comme on dit qu'il y en avait alors; galant en soutane, espèce de meuble que les dames de l'époque se donnaient à-peu-près, comme les nôtres se donnent une psyché ou un bonheur du jour. L'autre c'est un marquis, autre personnage dont l'espèce a péri, roué, comme on les nommait alors, espèce d'homme dont la vie se passait à coquetter, à chanter de petits airs ou à faire de la tapisserie. Ajoutez un certain Gerbois, homme de confiance du

réunies pour en réclamer la sanction, l'accueillirent avec transport. Ces masses, monsieur le rédacteur, étaient inoffensives, et c'était pitié de voir les joues creuses, les teints pâles, la complexion malingre et rétrécie de la plupart de ces malheureux. Individuellement ils n'inspiraient qu'une compassion bien naturelle; l'énergie semblait devoir fuir des corps aussi faibles, aussi peu développés; mais ces individus étaient réunis, ils étaient organisés, ils formaient un corps compact, et les masses ont un instinct de leur force, une puissance de volonté qui ne s'évanouit qu'alors qu'elle se dissémine.

Aujourd'hui que le tarif consenti de part et d'autre est devenu une loi de bonne foi, le bruit court que des fabricans s'apprentent à démonter leurs métiers pour échapper à une augmentation de main-d'œuvre devenue inévitable. C'est sur cet objet que je viens attirer leur attention. Sans doute ils n'ont pas réfléchi à l'imprudence d'une pareille mesure; après avoir fait une concession, il faut qu'ils en subissent les conséquences; il faut qu'ils se souviennent que les masses veulent, et que la journée d'hier est un précédent dont malheureusement on pourra abuser; il faut qu'ils considèrent que le résultat immédiat de cette mesure serait d'ôter la subsistance à des malheureux qui ont cru la conquérir. Les individus souffrent et se taisent, mais les masses s'exaltent, et crient souvent plus fort que la raison et la justice. Il est certaines choses que la prudence défend de dire tout haut, de peur de réveiller des passions endormies; mais MM. les fabricans doivent bien réfléchir qu'employer les ouvriers, même au tarif, est devenu pour eux une nécessité à laquelle ils n'échapperont qu'en se plaçant dans une position de danger bien évident.

L'humanité aussi devrait leur crier que des hommes à leurs portes s'entassent souffrant d'une cruelle misère, et qu'il est de leur devoir autant que de leur intérêt de faire des sacrifices pour les soulager.

Agréez, etc.

Un fabricant.

### ÉLECTIONS MUNICIPALES

Dans les villes et communes de l'arrondissement de Lyon où la division des électeurs en sections a été réglée par ordonnance du roi,

Par une ordonnance du roi du 8 octobre 1831, les assemblées des électeurs communaux, dans les villes et communes ci-après de l'arrondissement de Lyon, ont été divisées, savoir:

- En onze sections dans la ville de Lyon;
- En cinq sections dans celle de la Guillotière;
- En trois sections dans les villes et communes de la Croix-Rousse, de Vaise, de Condrieu, de Givors, de Caluire et Cuire, et de St-Martin-en-Haut.

Un arrêté de M. le préfet du Rhône, du 22 du même mois, a réglé la convocation de ces assemblées ainsi qu'il suit:

- A Lyon, pour le jeudi trois novembre prochain;
- A la Croix-Rousse, pour le samedi cinq du même mois;
- A Vaise, Condrieu, Givors, Caluire et Cuire, et St-Martin-en-Haut, pour le dimanche six du même mois.

Enfin à la Guillotière, pour le samedi douze du même mois.

La réunion des électeurs de chaque section devra, dans chacune de ces villes et communes, avoir lieu successivement à deux jours de distance, en suivant l'ordre des numéros déterminés par la voie du sort, en assemblée publique du conseil municipal.

Le lieu et l'heure de cette réunion devront être désignés par publication de MM. les maires.

Pour extrait certifié conforme, Le secrétaire-général de la Préfecture, ALEXANDRE.

Mairie de la ville de la Croix-Rousse.

### ÉLECTIONS MUNICIPALES.]

Nous, maire de la Croix-Rousse, Vu le sixième paragraphe de l'article 44 de la loi du 21 mars dernier, sur l'organisation municipale, lequel est ainsi conçu:

duc, et une Madame Florant, revendeuse à la toilette, l'une de ces femmes charitables qui ne refusent jamais leurs bons offices aux amans dans l'embarras, dont les poches sont pleines d'or, vous aurez les fils avec lesquels la comédie nouvelle est tissée. Il vous est déjà facile de prévoir ce qu'il est possible de faire avec ces honorables personnages.

Gerbois sert les projets des trois amans, sinon sur le cœur, du moins sur la personne de la présidente; le point capital, oserai-je le dire sans précautions oratoires, c'est d'écarter le président de son hôtel pendant une nuit: tems qui sera bien employé par la présidente, car elle en donnera les deux tiers au marquis et à l'abbé, et l'autre, elle ira le passer dans la petite maison de M. le duc, rue de Vaugirard, n° 55. La duchesse a surpris un billet du duc à la présidente; maîtresse du secret de sa rivale, il lui est facile de contrarier ses projets et de faire manquer les rendez-vous. C'est elle qui se rend la première à la petite maison; elle y appelle l'abbé, le marquis y vient; Florant y était en bonne fortune avec le président; le dénoûment vous le savez.

Ce n'est pas sans difficulté que je suis parvenu, tout en esquissant les caractères, à suivre et à faire apercevoir le fil de l'action, embarrassé que j'étais pour indiquer avec des paroles ce que M. de Longpré a mis crument sous nos yeux. Nous ne nous piquons pas de rigorisme à la scène, cependant nous avouons que les esquisses